

# RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS  
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE

Référence : 304 / AMPTG / PC / 22 2022

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (Service des procédures spéciales) et se référant à la Communication Réf. : AL TCD 1/2019, en date du 12 avril 2019 du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, a l'honneur de lui communiquer les réponses du Gouvernement du Tchad:

La promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression est garantie par la législation nationale précisément les articles 28 de la Constitution du 04 mai 2018 et 22 de la Charte de Transition.

Les perturbations pour accéder aux réseaux sociaux et certains sites internet enregistrées à partir du 28 mars 2018 sont intervenues dans des circonstances politiquement tendues d'où des messages à caractère haineux, injurieux et provocateur sont envoyés. L'Etat, en sa qualité de détenteur de monopole de la puissance publique a la responsabilité de restaurer l'ordre public en cas de troubles. Il s'agissait donc d'une mesure administrative conservatoire

A l'heure actuelle, la question de perturbations pour accéder aux réseaux sociaux et sites internet ne se pose plus, car le Gouvernement a pris des mesures en conformité avec les dispositions de l'article 19(3) du Pacte international relatif aux droits civils et politique et les conditions de légalité, de nécessité, de disproportionnalité. Le Gouvernement a déployé des efforts considérables afin de régler ces perturbations. Depuis plus d'un an, il n'y a plus eu de perturbations/coupsures d'internet au Tchad.

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (Service des Procédures Spéciales), l'assurance de sa haute considération.

Haut-Commissariat des Nations Unies  
aux droits de l'homme (HCDH)  
Service des procédures spéciales

Palais des Nations  
Avenue de la Paix 8 -14  
1211 Genève 10, Suisse



11 MAI 2022